

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2301

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Presqu'île à vivre - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2301**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Presqu'île à vivre - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le projet Presqu'île à vivre à Lyon 1er et Lyon 2ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le projet d'apaisement de la Presqu'île, désormais renommé Presqu'île à vivre vise une transformation progressive des espaces publics, afin d'améliorer le confort des piétons et d'engager le centre-ville de Lyon dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Le périmètre opérationnel s'étend du bas des Pentès de la Croix-Rousse jusqu'aux abords de la place Bellecour.

La dynamique à engager pour la transformation de la Presqu'île à l'horizon 2030 vise à :

- rééquilibrer le partage de l'espace public au profit du confort piéton, offrir des rues et places accueillantes pour l'ensemble des habitants et visiteurs, développer des lieux de fraîcheur pour adapter ce secteur aux chaleurs estivales, végétaliser,
- refondre le système de desserte de la Presqu'île, en s'appuyant sur un maillage structurant des modes actifs (cycles et piétons), en confortant l'accessibilité piétonne aux pôles multimodaux et en réduisant l'impact des circulations motorisées,
- aménager la ville patrimoniale face aux risques du changement climatique et dans le respect de la qualité urbaine et architecturale.

Par délibération du Conseil n° 2022-1054 du 14 mars 2022, la Métropole de Lyon a ouvert la phase de concertation préalable réglementaire et décidé d'une individualisation complémentaire du projet d'apaisement de la Presqu'île pour le financement des études préalables à hauteur de 800 000 € TTC. L'autorisation de programme a ainsi été portée à 1 000 000 € TTC, comprenant l'autorisation de programme partielle pour les études de 200 000 € TTC préalablement attribuée.

Par délibération du Conseil n° 2023-1580 du 27 mars 2023, la Métropole a approuvé le bilan de la concertation préalable réglementaire, les modalités d'intervention sur les sept 1^{ères} interventions de travaux et décidé de l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour le financement des études et des travaux à hauteur de 4 750 000 € TTC sur le budget principal et 1 350 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

La période 2023-2024 a été consacrée à la poursuite de la concertation sur les 1^{ères} interventions, au démarrage des études de conception et au lancement des travaux sur le secteur bas des Pentès de la Croix-Rousse, Ferrandière - Quatre-Chapeaux, rue de l'Ancienne préfecture et rue Émile Zola. Un plan de circulation, permettant d'assurer la bonne mise en œuvre du projet Presqu'île à vivre dans toutes ses composantes, a été établi à la fin 2023.

II - Programme de transformation des espaces publics

La transformation des espaces publics se décline en sept 1^{ères} interventions de végétalisation et de requalification des espaces publics programmées sur un ensemble de rues de la Presqu'île. Il s'agit de secteurs présentant un enjeu fort d'amélioration du confort piéton au regard de leur intensité d'usage, un enjeu de valorisation du patrimoine et du tissu commercial en présence ainsi que des opportunités de végétalisation.

Des travaux vont être engagés pour cinq opérations en 2024-2025 :

- secteur Ferrandière - Quatre-Chapeaux à Lyon 2^{ème} : les travaux ont consisté en l'installation de 350 m² d'espaces végétalisés ainsi que de mobiliers d'assise. La plantation d'une quinzaine d'arbres est programmée pour l'automne 2024. Le secteur sera réglementé en aire piétonne à compter du 1^{er} juin 2025,

- rue Émile Zola à Lyon 2^{ème} : le projet consiste en la requalification complète de la rue, avec une mise à niveau de façade à façade. Sept arbres et 15 arbustes seront plantés, une bande végétalisée de 40 m² sera aménagée et des mobiliers d'assise seront installés. À la suite d'une phase de rénovation complète des réseaux (électricité, gaz, assainissement, eau), les travaux d'aménagement sont engagés à compter de mai 2024. La rue Émile Zola sera réglementée en zone de rencontre et son sens de circulation sera inversé,

- rue de l'Ancienne préfecture à Lyon 2^{ème} : le projet consiste en la requalification et la remise à niveau de façade à façade de ladite rue ainsi que la végétalisation de la rive ouest de la place des Jacobins, en connexion avec les rues Port du Temple et Jean Fabre. Il est envisagé la plantation de cinq à huit arbres et l'aménagement d'environ 100 m² d'espaces végétalisés. Les travaux sont programmés entre le 2^{ème} semestre 2024 et le 2^{ème} semestre 2025 à la suite des phases de rénovation préalables des réseaux. À l'issue des travaux, la rue de l'Ancienne préfecture sera réglementée en zone de rencontre et son sens de circulation sera inversé,

- rue de la Martinière et place Rambaud à Lyon 1^{er} : le projet consiste en la requalification complète de l'espace public de façade à façade. Le projet prévoit la conservation d'une chaussée circulée sur la rue de la Martinière, l'élargissement des trottoirs et la requalification complète de la place Rambaud, de la place Saint-Vincent et des abords de la halle de la Martinière. Il est prévu la plantation d'une quarantaine d'arbres et l'aménagement de 700 m² d'espaces végétalisés. Les travaux d'aménagement sont programmés pour l'année 2025, à la suite d'une phase de rénovation des réseaux dès l'automne 2024,

- secteur Gare - Mulet à Lyon 1^{er} : le projet consiste en la remise à niveau de façade à façade et la végétalisation des rues Gare (entre Arbre sec et Serlin), Pizay, Giuseppe Verdi ainsi que les rues Mulet et Neuve (entre la rue de la République et la rue de la Bourse) et la rue de la Bourse entre la rue du Bât d'Argent et la rue Gentil. Les travaux sont programmés en deux phases, avec une 1^{ère} phase programmée en 2025. L'ensemble du périmètre d'intervention sera piétonnisé à l'issue des travaux.

Deux opérations sont en phase d'études préalables, avec des travaux programmés à partir de 2026 la montée Saint-Sébastien et la rue du Major Martin à Lyon 1^{er}.

L'estimation financière prévisionnelle des études et travaux pour ces sept 1^{ères} interventions est évaluée à 8 816 000 € TTC sur le budget principal, date de valeur mars 2024, et 3 120 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Sur le volet assainissement, le programme des travaux consiste en la réhabilitation des branchements, la restructuration du réseau et la réhabilitation structurelle des ouvrages de collecte des eaux usées.

L'année 2025 verra également l'engagement des travaux de transformation sur plusieurs espaces publics emblématiques de la Presqu'île de Lyon dont, notamment :

- la 1^{ère} étape de transformation de la place des Cordeliers par l'aménagement du principal pôle de correspondance de bus de la Presqu'île, l'élargissement des trottoirs et des espaces piétonniers au niveau de l'intersection avec la rue de la République ainsi que la modification des carrefours à feux. Ces travaux, à vocation fonctionnelle, ont un caractère transitoire avec la perspective d'un projet de requalification complète de la place et de ses abords attendus à l'horizon 2030,

- à compter du 1^{er} juin 2025, la rue de la République sera rendue aux piétons dans sa totalité et sa partie nord, de la place des Cordeliers à la place de la Comédie, accueillera des aménagements transitoires permettant d'accompagner les changements d'usage et de préfigurer la transformation complète de la rue attendue à l'horizon 2030. La rue de la République sera réglementée en aire piétonne à compter du 1^{er} juin 2025,

- les travaux de transformation de la rue Serlin et de la rue de l'Arbre sec s'engageront, à compter du mois de juin 2025, avec la requalification de façade à façade, la mise à niveau des revêtements et le développement d'espaces végétalisés et d'arbres. Ces rues seront réglementées en aire piétonne à compter du 1^{er} juin 2025.

L'estimation financière prévisionnelle des études et travaux pour ces espaces publics emblématiques est évaluée à 4 720 000 € TTC sur le budget principal, date de valeur mars 2024.

III - Programme des évolutions de la desserte

Sur les évolutions de la desserte, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes en faveur des modes actifs :

1° - Développer la trame piétonne

Avec un doublement du linéaire de voies piétonnes et 4 km supplémentaires de rues piétonnes, permettant de mailler les principaux axes piétonniers et de densifier les aires piétonnes aux abords de la rue de la République.

Parmi les rues devenant piétonnes, certaines feront l'objet de travaux de transformation préalables tandis que la rue de la République fera l'objet d'un programme d'interventions transitoires, conformément au programme de transformation des espaces publics. Des modifications seront opérées sur le plan de circulation : quatre sites bornés seront déployés, à partir de 2025, pour assurer la protection des aires piétonnes, un site borné ayant été installé, dès l'année 2023, sur le quai Jean Moulin pour la mise en œuvre de l'aire piétonne du bas des Pentes de la Croix-Rousse.

2° - Accueillir les cycles

Les Voies lyonnaises s'organisent en interface du périmètre Presqu'île à vivre : Voie lyonnaise n° 12 au nord de la place Bellecour, Voie lyonnaise n° 6 en rive droite du Rhône. Des liaisons préférentielles cyclables orientent les cyclistes en traversée de la Presqu'île, en ouest-est entre les ponts Feuillée et Morand, Maréchal Juin et Lafayette, en nord-sud *via* les axes Herriot et Brest, avec un principe de mixité des circulations (voie bus-vélo, bande cyclable, etc.).

3° - Améliorer l'accessibilité et la performance des transports en commun

Le projet vise également à améliorer l'accessibilité, garantir la performance et renforcer le niveau de service des transports en commun de surface. Le circuit des bus en Presqu'île sera alors modifié :

- le secteur Cordeliers devient un pôle majeur de correspondance bus/métro de la Presqu'île et accueille l'ensemble des lignes fortes C3, C13, C14, C18,
- les circulations des lignes fortes de bus s'opèrent *via* la rue Grenette, dans les deux sens de circulation, et les rives de Saône,
- en cohérence avec le programme corridor Bus, les lignes C20 et 40 sont repositionnées en rive ouest de la place Bellecour,
- le circuit de la navette S1 reste inchangé tandis que la navette S6 opère un circuit au cœur de la Presqu'île *via* un terminus repositionné à proximité de l'Hôtel de Ville.

Un programme de travaux d'adaptation des voiries s'engage sur la période 2024-2025, afin d'assurer le fonctionnement du circuit-cible des bus au 1^{er} juin 2025. Quatre secteurs de travaux sont identifiés : Feuillée - Tobie Robotel, Grenette-Saône, Grolée et Bellecour ouest. Le programme de travaux prévoit des interventions légères : modification du fonctionnement des carrefours, reprise de girations, aménagement de quais de bus et redistribution des voies de circulation.

4° - Réduire le trafic motorisé avec la mise en place d'une zone à trafic limité (ZTL)

Afin de répondre aux objectifs de réduction des nuisances générées par le trafic automobile et d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, il est prévu la mise en place d'une ZTL entre le bas des Pentes de la Croix-Rousse et le nord de la place Bellecour.

La mise en œuvre de la ZTL, prévue pour le 1^{er} juin 2025, s'opérera à travers l'installation de cinq sites bornés qui constitueront les points d'entrée pour les véhicules desservant la Presqu'île : rue Constantine, rue du Port du Temple, rue du Président Édouard Herriot, rue Childebert et rue Gentil.

Les modalités précises de fonctionnement de la ZTL sont en cours de discussion à travers une phase de concertation ouverte jusqu'au mois de septembre 2024. Sont, notamment, ouverts au dialogue les horaires de la ZTL et les catégories de véhicules autorisés à y circuler.

5° - Évolutions du plan de circulation

Afin de permettre la bonne mise en œuvre et la cohérence de l'ensemble de ces évolutions en matière de desserte de la Presqu'île, il convient d'opérer des modifications du plan de circulation par l'inversion du sens de circulation de sept rues et le passage à sens unique de quatre rues. La mise en œuvre de ces modifications s'opère à travers la mise en œuvre d'un programme de travaux incluant reprise de girations, marquage et signalétique.

L'estimation financière prévisionnelle des études et travaux pour l'ensemble des évolutions de la desserte est évaluée à 8 717 000 € TTC sur le budget principal et 880 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Sur le volet assainissement, le programme des travaux consiste en la réhabilitation des branchements et la réhabilitation structurelle des ouvrages de collecte des eaux usées.

IV - CTMO avec la Ville de Lyon

Le projet d'apaisement de la Presqu'île relève de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions du livre IV du code de la commande publique :

- la Métropole, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, d'éclairage public et de vidéo protection.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment technique et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, qu'une partie de ces opérations serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique. La description des opérations et programmes de travaux est établie *via* une CTMO jointe à la présente délibération.

La Ville de Lyon prendra en charge financièrement les compétences suivantes, réalisées par la Métropole :

- les espaces verts et l'arrosage automatique le cas échéant,
- l'éclairage public, y compris les travaux électriques,
- le génie civil de la vidéo protection.

La CTMO porte sur six opérations d'aménagement : Martinière - Rambaud, secteur Gare - Mulet, rue de l'Ancienne préfecture, Serlin - Arbre sec, République transitoire et place des Cordeliers. Les dépenses estimées à la charge de la Ville de Lyon pour ces opérations s'élèvent à 1 327 500 € TTC à la charge du budget principal.

Une prochaine CTMO sera établie pour les deux opérations actuellement à l'étude, la montée Saint-Sébastien et la rue du Major Martin à Lyon 1er.

V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

La période 2024-2026 sera consacrée à la finalisation des études et à la mise en œuvre opérationnelle du projet Presqu'île à vivre dans toutes ses composantes. Les précédentes autorisations de programme ont porté le budget de l'opération à 5 750 000 € TTC sur le budget principal et 1 350 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Le budget total du projet est évalué à 23 883 000 € TTC au budget principal, répartis comme suit :

- 1 630 000 € TTC pour les études préalables,
- 22 253 000 € TTC pour les études de conception et travaux.

Afin de finaliser les études et réaliser le programme de travaux sur la période 2024-2027, il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de :

- 18 133 000 € TTC en dépenses sur le budget principal,
- 1 327 500 € en recettes sur le budget principal,
- 2 650 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé, comme ci-après annexé ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme des travaux et l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet Presqu'île à vivre,
- b) - la CTMO à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - déposer l'ensemble des dossiers réglementaires et pièces afférentes correspondantes nécessaires au projet et à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre,
- b) - signer la CTMO avec la Ville de Lyon et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 20 783 000 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 18 133 000 € TTC en dépenses et 1 327 500 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 900 000 € en dépenses en 2024,
- . 8 550 000 € en dépenses et 398 250 € en recettes en 2025,
- . 4 983 000 € en dépenses et 663 750 € en recettes en 2026,
- . 2 700 000 € en dépenses 2027,
- . 265 500 € en recettes en 2028,

sur l'opération n° 0P09O8921 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 2 650 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 000 000 € en 2024,
- . 1 350 000 € en 2025,
- . 300 000 € en 2026,

sur l'opération n° 2P09O8921.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 23 883 000 € TTC en dépenses au budget principal et 4 000 000 € HT en dépenses au budget de l'assainissement et 1 327 500 € en recettes au budget principal.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitres 20, 23 et 45, pour un montant de 18 133 000 € TTC,
- au budget annexe de l'assainissement - exercices 2024 et suivants - chapitre 23, pour un montant de 2 650 000 € HT.

5° - Les sommes à encaisser en investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivants - chapitre 45, pour un montant de 1 327 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322757-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024 |
|---|